

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MOUTHIER-SUR-BOËME

016-211602362-20211008-D_2021_9_7-DE
Regu le 11/10/2021

8, place du champ de foire
16440-MOUTHIER-SUR-BOËME

tel : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :
D_2021_9_7

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 08 octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Gilles Ploquin, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Date de convocation du : 01 Octobre 2021

Présents : 17

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur CARTERET Michel, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur PONTINI Daniel, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Monsieur NOËL Frédéric, Madame ALIX Florence, Madame GANNE Julie, Madame LALANDRE Sophie, Madame GIRAUD Isabelle, Monsieur NICOLLEAU Thierry, Madame RENARD Annie

Votants : 18

Objet : GE16 : avenant au
contrat de mise à disposition

Pouvoirs :

Monsieur REVEREAULT Jean a donné pouvoir à Monsieur CARTERET Michel

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur FOURNIER Jean Luc

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

L'association Groupement d'Employeurs 16 ACCESS aide les entreprises et collectivités à trouver la main d'œuvre nécessaire aux besoins de ses adhérents et met à disposition des salariés.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune avait délibéré le 04 septembre 2020 pour adhérer à cette association afin qu'elle puisse trouver et mettre à disposition un salarié au sein du service technique.

Depuis le 1er octobre 2020, Monsieur Fabien PETIT a été mis à disposition par l'association, au service technique, en tant qu'agent polyvalent du bâtiment.

Le contrat de mise à disposition arrivant à échéance, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de prolonger le contrat du 01/10/2021 au 01/04/2022 en signant un avenant à ce contrat, dans les mêmes conditions.

Les crédits nécessaires ont été prévus au Budget Primitif 2021.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de **VALIDER** l'avenant au contrat de mise à disposition du 01/10/2021 au 01/04/2022, dans les mêmes conditions,
- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant avec GE16 ACCESS et tout acte en découlant.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 08/10/2021, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le 11/10/2021

**Le Maire,
Michel CARTERET**

